

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

5 November 2021

Administration of justice at the United Nations and activities of the Office of the United Nations Ombudsman and Mediation Services

(ACABQ report: A/76/499; related Secretary-General's reports: A/76/99 and A/76/140)

Mr Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the Administration of justice at the United Nations and the activities of the Office of the United Nations Ombudsman and Mediation Services.

With regard to the Administration of justice, the Committee notes that the caseload of the formal system seems to have stabilized over the past few years and acknowledges the progress made in reducing the backlog of cases at the Dispute Tribunal and the positive role played by the short-term deployment of half-time judges.

Concerning the possibility of using the services of the Permanent Court of Arbitration as a remedy to non-staff personnel grievances, the Committee recommends that the Secretary-General conduct a cost-benefit analysis of the offer of the Permanent Court as compared to the conduct of arbitration cases under the current system.

Regarding the Office of Staff Assistance, the Committee has no objection to the extension of the voluntary supplemental funding mechanism of the Office but considers that any long-term decision regarding this mechanism should be based on a thorough assessment. The Committee, therefore, recommends that the Secretary-General provide in his next report on the Administration of justice, an assessment of the mechanism.

Mr Chairman,

Turning to the activities of the Office of the United Nations Ombudsman and Mediation Services, the Committee notes the decrease in the number of cases opened by the Office over the last two years and recalls that the General Assembly has repeatedly emphasized that all possible use should be made of the informal system of administration of justice in order to avoid unnecessary litigation.

The Committee recognizes the valuable contribution of the staff of the Ombudsman's Office and trusts that information on staff turnover and the measures to address it will be provided to the General Assembly at the time of its consideration of the present report.

With regard to the mediation services, the Committee is of the view that the specific requirements of formal mediation vis-a-vis other forms of informal dispute resolution should be preserved and recalls that the General Assembly has requested the Secretary-General to provide detailed information on the mediation activities of the Office, including measures to increase the utilization of these services.

With respect to the pilot project to offer access to informal dispute resolution to non-staff personnel, the Committee considers that the project has played a useful role in providing a recourse mechanism to non-staff personnel and recommends its continuation. However, the Committee is of the view that the financial implications of formally including non-staff personnel in the mandate of the Office of the United Nations Ombudsman and Mediation Services remain unclear and, therefore, recommends that the Secretary-General to provide further information on this matter in his next report.

Concerning the anti-racist efforts, the Committee trusts that detailed information on the effort to address racism and the cases involving racial discrimination will be included in the next report of the Secretary-General.

Thank you, Mr Chairman.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

5 Novembre 2021

**Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies et activités du Bureau
des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/499 ; rapport correspondant du Secrétaire général :
A/76/99 et A/76/140)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies et les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies.

En ce qui concerne l'administration de la justice, le Comité consultatif constate que la charge de travail du système formel semble s'être stabilisée au cours des dernières années et prend note des progrès accomplis dans la résorption de l'arriéré d'affaires au Tribunal du contentieux administratif et du rôle positif joué par l'affectation à court terme de juges à mi-temps.

En ce qui concerne la possibilité de recourir aux services de la Cour permanente d'arbitrage pour régler les griefs des non-fonctionnaires, le Comité recommande que le Secrétaire général fasse une analyse coûts-avantages de l'offre de celle-ci par rapport au déroulement des procédures d'arbitrage dans le cadre du système actuel.

En ce qui concerne le Bureau de l'aide juridique au personnel, le Comité ne voit aucune objection à ce que le mécanisme de financement volontaire complémentaire de celui-ci soit prorogé, mais considère que toute décision à long terme à cet égard doit être fondée sur une évaluation approfondie. Par conséquent, il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le

Secrétaire général à inclure une évaluation du mécanisme dans son prochain rapport sur l'administration de la justice.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, le Comité prend note de la diminution du nombre de dossiers ouverts par le Bureau au cours des deux dernières années et rappelle que l'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises que la procédure non formelle d'administration de la justice devait être suivie dans toute la mesure possible pour éviter les contentieux inutiles.

Le Comité est conscient de la contribution précieuse apportée par le personnel du Bureau de l'ombudsman et compte que des informations sur la vitesse de rotation du personnel et les mesures prises pour la ralentir seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.

En ce qui concerne les services de médiation, le Comité est d'avis qu'il convient de maintenir les modalités propres à la médiation formelle par rapport aux autres modes de règlement amiable des différends et rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir des informations détaillées sur les activités de médiation du Bureau, notamment sur les mesures prises pour accroître le recours à ces services.

En ce qui concerne le projet pilote visant à offrir aux non-fonctionnaires l'accès à des services de règlement amiable des différends, le Comité estime que ce projet a joué un rôle utile en offrant un mécanisme de recours aux non-fonctionnaires et recommande de le continuer. Toutefois, il est d'avis qu'inclure officiellement les non-fonctionnaires dans le mandat du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies auraient des incidences financières floues et recommande, par conséquent, à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à fournir plus d'informations à ce sujet dans son prochain rapport.

En ce qui concerne la lutte contre le racisme, le Comité espère que des informations détaillées sur l'action menée contre le racisme et les faits de discrimination raciale figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général.

Monsieur le Président, je vous remercie.